

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
13	09	10

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024

DATE DE LA CONVOCATION
10/12/2024

L'an Deux Mille vingt quatre et le 16 décembre à 19 heures 30

DATE D'AFFICHAGE
20/12/2024

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Antoine HUYNH, Maire.

Présents : Antoine Huynh, Clarence Appell, Peggy Viola, Sandra Fiorèse, Brigitte Simon, Frédéric Thomas, Cyril Durand, Fabrice Mermin, Patrick Bastien,

Représenté : Carlos Coelho (pouvoir à Frédéric Thomas)

Absents : Jean-Christophe Eichenlaub, Nathalie JACQUIER, Benjamin Bou Aziz

Secrétaire de séance : Clarence APPELL

Délibération n°4 : Modification PLUI n°2 Grand Lac : classement des pistes de ski et remontées mécaniques N11

Grand Lac a engagé la procédure de modification n°2 du PLUI Grand Lac par délibération n°29 du 12 décembre 2023, précisé par arrêté n°2024-03 du 30 janvier 2024.

La commune Le Montcel étant concernée par les modifications suivantes :

- Evolutions de zonage :
Classement des pistes de ski et remontées mécaniques, la zone NL1 occupe une surface de 220.84 ha. 64.8 ha sont concernés par un changement de zonage pour le Montcel il s'agit des parcelles E0530 et E0529 . Le but étant de faciliter le lieu pour la pratique du ski et ses aménagements.
La modification a pour objectif de compléter ce secteur dédié à la pratique du ski, incluant les pistes de ski de fond de la commune du Montcel.
- Evolutions des emplacements réservés :
Grand Lac a spécifié auprès de notre élu chargé de l'urbanisme ne plus vouloir supprimer l'emplacement réservé n°h13 de près de 0.2ha destiné à l'aménagement d'un réservoir sur les parcelles D0883 et D0884 contrairement au projet annoncé. Grand Lac souhaite diminuer et calibrer le réservoir afin de l'utiliser pour la borne incendie.

MODIFICATIONS PROJETEES SUR LA COMMUNE DU MONTCEL

2.3.9.1 Évolutions projetées sur le règlement graphique

Évolutions de zonage

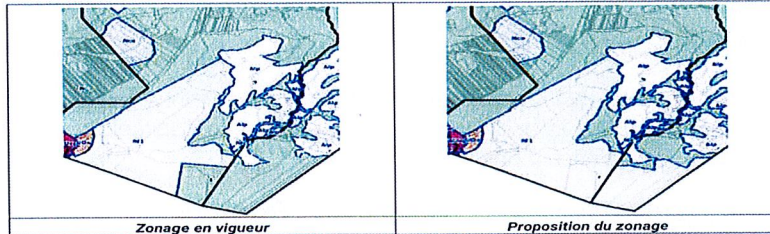
2.3.9

Classement des pistes de ski et remontées mécaniques en NI1

Ce point concerne le classement des pistes de ski et remontées mécaniques au zonage dédié et existant : secteur de loisirs naturel dédié à la pratique du ski (NI1). Ce secteur occupe 156,06 ha au zonage actuel, entièrement au sud de la commune du Montcel.

La modification a pour objectif de compléter ce secteur dédié à la pratique du ski, en y incluant les pistes de ski de fond des communes du Montcel et de Saint Offenge.

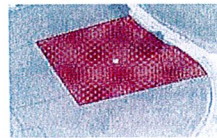
Après modification, la zone NI1 occupe une surface de 220,84 ha. Ce sont donc 64,8 ha qui sont concernés par un changement de zonage de N vers NI1 sur les deux communes. Pour Le Montcel, il s'agit des parcelles E0530 et E0529.



Évolutions des emplacements réservés

Suppression d'emplacements réservés

- Suppression de l'Emplacement réservé n°13 de près de 0,2 ha, destiné à l'aménagement d'un réservoir sur les parcelles D0883 et D0884. Le bénéficiaire était Grand Lac. Le projet est abandonné.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification du PLUI N°2.

Fait à le MONTCEL, le 19/12/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Antoine HUYNH

Le secrétaire de séance,
Clarence APPELL

